

ou libre, on lui souffrira peut-être une intimité discrète avec un homme de son milieu ; mais qu'elle ne songe pas à se créer près de lui cette vie d'intérieur pour laquelle elle est faite, autrement ils seraient tous les deux mis à l'index. Véritables parias, ils se verront obligés de fuir, ils vivront dans un endroit perdu, peut-être sous un nom d'emprunt, et trembleront sans cesse de voir découvrir leur situation réelle. La femme, privée de son mari, soit parce que celui-ci l'a abandonnée, soit par toute autre cause, est fatalement livrée à la misère ou à la honte. Je n'ai pas en vue ici celles qui sont dans une position de fortune indépendante et qui n'ont à redouter que la douleur morale, que la solitude et le manque d'affection, ce qui est cependant bien digne de pitié, je parle des femmes, beaucoup plus nombreuses, hélas ! qui ne sauraient pourvoir à leur existence sans le secours et la protection d'un homme. Ces dernières, qu'on en soit bien convaincu, se recrutent peut-être moins dans les classes laborieuses que dans la petite bourgeoisie. Chez le peuple, en effet, la femme a été dès l'enfance, rompue à une vie simple et dure. Elle a contracté l'habitude du travail, elle n'a aucun besoin de luxe et de recherche ; si elle est courageuse et forte elle pourra, manquant de son protecteur légal, se suffire à elle-même. Au prix de quelles fatigues, de quelles privations, de quelle résistance jamais désarmée aux offres du vice, ceux-là seuls peuvent s'en faire une idée qui ont pris la peine de réfléchir au salaire dérisoire des femmes et aux embûches qui leur sont tendues pour peu qu'elles soient jeunes et jolies. Ce qui est bonheur et orgueil pour les unes devient pour les autres sujet de crainte et source d'affronts. Mais toutes n'ont pas la chance de trouver du travail, toutes n'ont pas l'énergie de l'entreprendre, la force ou le courage de l'exécuter. Ce qui arrive alors est facile à prévoir. La femme accepte d'un autre homme ce que son mari n'a pas su lui procurer. Est-ce sa faute, à elle ? Veut-on qu'elle meure ? Elle ne se sent aucun goût pour le martyre ou le suicide. Si elle avait pu reconquérir sa liberté, elle aurait mis tous ses efforts à se faire une vie honnête, mais la loi a déclaré éternel le lien qui la rive à celui qui l'a plantée là après avoir mangé sa dot ou qui est aux galères à perpétuité pour vol ou pour meurtre. Voilà donc un faux ménage de